

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Couleuvre tessellée : *Natrix tessellata* (Laurenti, 1768)

Critères de détermination

Famille des Colubridés.

Mensurations : 70 cm à 130 cm de long.



Tête : étroite et allongée, peu distincte du cou. Le cou a souvent un chevron noir bien distinct.



Face dorsale : couleur gris clair à brun-vert. Écailles carénées et alignées en 19 rangées, présence de taches quadrangulaires foncées (tesselles) formant des motifs à damiers ou des lignes transversales.



Face ventrale : présence de 160 à 197 écailles ventrales et 48 à 86 écailles subcaudales. Parcourue d'une bande centrale sombre, tachée de blanc orangé. Écaille anale divisée.

Biologie & Ecologie

Reproduction : regroupements d'individus en début de printemps. Les accouplements ont lieu aux mois de Mars-Avril, mais peuvent ponctuellement avoir lieu à l'automne. Le mois suivant l'accouplement, la femelle dépose sa ponte (une 20^{aine} d'oeufs) dans des caches pierreuses ou des amoncellement de végétation (fumier, paille ou roseaux séchés), non loin de son habitat aquatique saisonnier.



Période d'observation de février à octobre avec un pic d'avril à août.

Habitat : eaux stagnantes et courantes. Abords des grands lacs, rives de cours d'eau, habitats terrestres (pierres et herbiers).

Origine & Apparition

Originnaire du Sud-Est de l'Europe et du Moyen-Orient.

L'espèce a été introduite dans les lacs frontaliers de la Suisse tel que le Lac Léman (1930). Observations dans des cours d'eau proches de la frontière italienne, probablement des lâchers illégaux (années 1990).

Observations ponctuelles en France mais sûrement des spécimens issus d'animalerie qui n'ont pas fondé de populations locales. L'espèce n'est pas naturalisée en France.

Coordination : Florent LAMAND

Maquette : Gwendoline LACQUEMENT

Rédaction : Gwendoline LACQUEMENT, Maud CANTOREGGI, Océane JERUZALSKI

Contribution : Claude MIAUD, Philippe FAUCON-MOUTON, Maud BERRONEAU

Validation : Maud BERRONEAU

Sources

<http://www.invasbio.fr> (consultation : Avril 2014)

<http://issg.org> (consultation : Juin 2012)

Expertise SHF Maud BERRONEAU

LORVELEC D. *et al.*, 2003, extrait de : Evolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions.

Guide «les Amphibiens et Reptiles de Suisse» Andreas Meyer et al.